



F A É C U M

AVIS SUR L'ENCADREMENT DES STAGES CRÉDITÉS DE PREMIER CYCLE

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Adopté à la 517^e séance ordinaire du Conseil central

28 octobre 2015

Rédaction :

Annie-Claude Vanier, coordonnatrice aux affaires académiques de premier cycle

Révision :

Yan Bertrand, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle 2013-2014

Kate Bazinet, attachée aux affaires universitaires

Collecte de données :

Yan Bertrand, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle 2013-2014

Rodolphe Parent, coordonnateur aux affaires académiques de premier cycle 2014-2015

Marie-Michèle Grenon, recherchiste

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 82 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE	6
1.1. SONDAGE	6
2. GUIDES DE STAGES	8
3. ATTRIBUTION DES STAGES	10
3.1 MODALITÉS D'ATTRIBUTION	10
3.2 PROCESSUS D'ATTRIBUTION	10
3.3 ACCOMODEMENTS	12
4. ÉVALUATION DES STAGIAIRES	13
4.1 LA DIFFUSION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION	13
4.2 ÉVALUATIONS FORMATIVES ET DE MI-PARCOURS	14
5. ÉVALUATION DES MILIEUX DE STAGES	16
6. LES INSTANCES DÉDIÉES AUX STAGES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	17
6.1 COMITÉ INSTITUTIONNEL DES STAGES	17
6.2 UNITÉS EN SOUTIEN AUX STAGES	17
CONCLUSION	22
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	23
BIBLIOGRAPHIE	26

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BIMH	Bureau d'intervention en matière de harcèlement
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPC	Conseil des études de premier cycle
CÉSAR	Centre étudiant de soutien à la réussite
COMET	Commission des études
COOP	Coopératif
CSCP	Centre de santé et de consultation psychologique
REPC	Règlement des études de premier cycle
VRAPQ	Vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité

LISTE DES DÉFINITIONS

Maitre de stage : Personne répondante et accompagnatrice des stagiaires sur les lieux du stage.

Ombudsman de l'Université de Montréal : L'ombudsman a pour mandat de s'assurer du traitement juste et équitable, par l'administration universitaire, de toutes situations vécues par chacun et chacune des membres de la communauté universitaire. Elle conseille les membres de la communauté universitaire et travaille à l'amélioration des pratiques à l'Université de Montréal (Descary 2015).

Responsable de stage : Personne chargée des stages dans son unité académique à l'Université de Montréal. Dans le présent document, responsable de stage sera utilisé pour désigner les différentes appellations comme coordonnateur ou coordonnatrice de stage, responsable de la formation pratique, etc.

Superviseur de stage : Personne répondante affiliée à l'Université de Montréal, chargée de superviser un, une ou plusieurs stagiaires.

INTRODUCTION

De nombreuses unités à l'Université de Montréal offrent la possibilité à leurs étudiants et leurs étudiantes d'effectuer des stages et d'obtenir des crédits universitaires pour ceux-ci. Dans plusieurs unités, les stages sont même obligatoires. Les stages offrent notamment la possibilité à la communauté étudiante de vivre une forme d'expérience professionnelle qu'il est souvent impossible d'acquérir en classe, de mettre en pratique certains acquis en plus de permettre aux étudiants et aux étudiantes de créer un réseau socioprofessionnel. En effet, les stages sont des activités de plus en plus valorisées à la fois par les unités académiques et par les employeurs. De nombreux stages existent à l'Université de Montréal et comme ils permettent d'obtenir des crédits universitaires et contribuent donc à l'obtention d'un diplôme, chaque unité académique détermine les différentes modalités les régissant. Ainsi, les modalités d'attribution, d'évaluation et d'encadrement des stages sont toutes très diversifiées. Cette situation occasionnant différents problèmes, la FAÉCUM s'est dotée de quelques positions au cours des dernières années. Toutefois, aucun discours portant exclusivement sur l'encadrement des stages n'avait été produit à ce jour. Un sondage a été mené par la FAÉCUM auprès des différentes unités académiques afin de collecter différentes données sur les stages, en prémices à cet avis. Celui-ci se veut tout d'abord un état de la situation des stages à l'Université de Montréal, mais aussi une réflexion sur les meilleures méthodes d'encadrement des stages et sur les meilleures pratiques qui devraient être mises en place ou plus généralisées sur le campus.

Dans un premier temps sera abordée toute la question des guides de stages, une pratique mise de l'avant notamment dans l'Avis sur la modification du Règlement des études de premier cycle (FAÉCUM 2013). Elle avait fait l'objet d'une question importante du sondage effectué par la FAÉCUM préalablement à la rédaction de cet avis. L'avis traitera ensuite de l'attribution des stages, puis de l'évaluation des stagiaires et des milieux de stages. Finalement, les problématiques concernant les différentes instances dédiées aux stages seront exposées.

1. CONTEXTE

Les stages ne sont aujourd'hui plus réservés exclusivement aux cursus préparant à des formations spécifiques ou aux programmes sous agrément comme en médecine, en aménagement ou en sciences de l'éducation. Les stages sont une pratique de plus en plus répandue dans les formations de premier cycle, quel que soit le champ d'études. Selon le répertoire de l'Université de Montréal, il existe plus de 500 stages au premier cycle valant de 1 à 15 crédits. Même si les stages peuvent faciliter l'insertion professionnelle, il faut surtout les considérer comme un modèle pédagogique qui permet d'offrir des compléments pratiques aux études. Les stages ont donc un très grand potentiel pour enrichir la formation de la communauté étudiante. Certains programmes prévoient même une structure composée de session complète de stages rémunérés et permettent d'alterner périodes d'études et périodes de travail : on les appelle cheminements COOP¹.

Si les stages sont une part importante de plusieurs programmes dans de nombreuses unités à l'Université, les étudiants et les étudiantes rapportent souvent vivre différents problèmes d'encadrement, que ce soit en ce qui concerne l'attribution, le suivi ou l'évaluation du stage. L'ombudsman de l'Université de Montréal a d'ailleurs émis plusieurs recommandations au sujet des stages dans son rapport annuel de 2011-2012 à la suite de demandes d'assistance faites par des membres de la communauté étudiante à ce sujet. Comme il existe un très grand nombre de stages à l'Université et qu'ils ont tous leurs particularités, il semblait difficile pour la FAÉCUM de travailler à améliorer l'encadrement des stages crédités dans la globalité qu'ils représentent en tant que pratique pédagogique. Pour aider à cibler certaines problématiques récurrentes, un sondage a été effectué auprès des responsables des stages des unités.

1.1. SONDAGE

Un sondage a été envoyé aux responsables des stages dans différentes unités à la fin de l'automne 2013, avec une relance au début de la session d'hiver 2014. Ce sondage se voulait avant tout un recensement qui aurait permis d'obtenir des informations pertinentes concernant tous les stages offerts à l'Université. Les questions ciblaient d'abord certaines modalités de stages comme les types de stages (pratique, recherche, etc.), le nombre de crédits alloués, l'horaire (temps plein ou temps partiel), la durée et le caractère obligatoire ou optionnel. D'autres questions portaient davantage sur la distribution et l'attribution des stages ainsi que sur les accommodements possibles pour les stagiaires et l'existence d'un guide de stage.

Toutefois, il se trouve que nous n'avons pas pu obtenir toutes ces informations pour les 500 stages inscrits au répertoire de cours de l'Université. Certaines facultés coordonnant un très grand nombre de stages

¹ Il est possible de trouver plus d'information sur l'enseignement COOP à l'adresse suivante : http://www.cafce.ca/coop-defined_fr.html

comme médecine vétérinaire (46 stages) nous ont envoyé des données plus générales. Certaines unités n'ont tout simplement pas répondu au sondage comme c'est le cas pour 6 départements de la Faculté des arts et des sciences et pour toute la Faculté de médecine, une Faculté qui compte 281 stages, à l'exception des programmes de microbiologie-immunologie, de neurosciences et de biochimie et médecine moléculaire. Il faut également mentionner qu'il a parfois été difficile de contacter les personnes responsables des stages au sein de certaines unités. En effet, tous et toutes ne portent pas nécessairement le même titre et, parfois, cette charge revient à un professeur ou à une professeure. De plus, cette information n'est pas toujours clairement identifiée dans le répertoire ou sur le site web des départements.

Néanmoins, nous avons récolté les données de plus d'une centaine de stages répartis dans toutes les facultés, sauf dans celle de musique qui n'offre pas ce type de formation. Selon les données recueillies, 62 % de ces stages sont obligatoires.

2. GUIDES DE STAGES

Plusieurs unités détiennent un document contenant diverses informations pratiques et pédagogiques à l'intention de leurs étudiants et de leurs étudiantes. Les guides de stages (aussi appelés guides des stagiaires) prennent toute sorte de formes, du document d'une page au cahier relié, et contiennent des informations qui peuvent varier d'un programme à un autre. Les guides de stages sont des outils de référence de choix à la fois pour les stagiaires et les responsables en milieu de stage. Ils peuvent contenir des informations très importantes comme les coordonnées des personnes-ressources à l'Université, les critères d'évaluation du stage, les modalités de placement, les objectifs spécifiques au stage, un code d'éthique, etc. Notre sondage révèle qu'actuellement, 29 % des stages ne sont pas encadrés par un guide. Cette proportion atteint un seuil plus inquiétant de 53 % pour les stages non obligatoires. Alors que le *Règlement des études de premier cycle* de l'Université (REPC) prévoit que tous les cours soient encadrés par un plan de cours spécifiant des détails similaires, il en va autrement pour les guides de stages dont on ne fait mention nulle part dans ledit Règlement. De plus, les plans de cours ne correspondent pas adéquatement à la réalité des stages puisqu'ils sont surtout des plans d'activités qui exposent les intentions d'action du corps enseignant et qui définissent la façon dont les diverses activités pédagogiques sont organisées dans l'espace et le temps. Ils servent donc surtout à présenter et planifier un cours (Magnan 2003, cité dans Université de Montréal 2015). Les stages ont besoin d'être encadrés par un document contenant davantage d'informations et surtout, par un document qui n'est pas remis uniquement à titre indicatif, comme c'est le cas actuellement pour les plans de cours. Plusieurs facteurs contribuent à la réussite d'un stage et comme ceux-ci sont, la plupart du temps, effectué à l'extérieur de l'Université, l'information communiquée aux stagiaires joue un rôle extrêmement important. Elle doit être de qualité, soit claire, précise et exhaustive.

L'ombudsman de l'Université de Montréal s'est penchée sur la question des stages dans son rapport annuel 2011-2012 et recommandait « que les rôles et responsabilités des accompagnateurs et évaluateurs de stages, ainsi que ceux des étudiants, soient clairement définis » (Descary 2013, 37). Le meilleur support pour clairement définir ces rôles et responsabilités serait un guide remis à la fois aux stagiaires et aux personnes responsables en milieu de stage. D'ailleurs, le vice-rectorat adjoint aux études de premier cycle semble reconnaître l'importance d'un tel document. En effet, un groupe de travail sur les stages relevant du Conseil des études de premier cycle (CEPC) s'est longuement penché sur cette question. Ce groupe de travail a rédigé des balises pour encadrer la rédaction des guides de stages et les a diffusées aux vices-décanats aux études en septembre 2013. Dans ce document, le vice-rectorat aux études stipule que « cette pratique [de fournir un guide de stage] a fait ses preuves et [qu']il faut encourager toutes les unités à l'adopter » (Université de Montréal 2013a, 1). Toutefois, ce document rédigé par le groupe de travail n'est aucunement contraignant pour les unités académiques. Il ne force en rien la création de guides de stage

contenant des modalités minimales. Les balises se veulent plutôt un simple outil à l'intention des responsables des stages.

Il est difficile de comprendre pourquoi le guide de stage n'est pas obligatoire au même titre que le plan de cours. L'utilité de ce dernier n'a plus besoin d'être prouvée. Il s'agit d'un important instrument d'information et d'organisation. D'ailleurs, le Centre d'études et de formation en enseignement supérieur (CEFES) de l'Université de Montréal, qui offre différentes ressources de soutien au corps enseignant, révèle dans ses outils de planification que les étudiants et les étudiantes se réfèrent en moyenne une fois par semaine à leur plan de cours tout au long d'un trimestre (Calhoun et Becker, 2008; Smith et Razzouk, 1993 cités dans Université de Montréal 2011a), un outil occupant une fonction similaire aux guides de stages, mais simplement moins bien adapté à la réalité des stages. Si le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes reconnaît la valeur des guides de stage, il devrait s'assurer qu'ils deviennent obligatoires grâce à un article spécifique dans le REPC.

Rappel de position 1

Que l'Université de Montréal balise, dans le *Règlement des études de premier cycle*, les pratiques des unités académiques quant à l'encadrement qu'ils font des stages crédités, obligatoires ou non, en encourageant certaines avenues, notamment quant à la distribution des stages et au guide de stages. Adopté : [CC-495e -6.1].

Modification proposée :

Que l'Université de Montréal balise, dans le Règlement des études de premier cycle, les pratiques des unités académiques quant à l'encadrement qu'ils font des stages crédités, obligatoires ou non.

Recommandation 1

Que l'Université de Montréal rende obligatoire, au même titre que les plans de cours, l'utilisation des guides de stage pour tous les stages crédités dans le *Règlement des études de premier cycle*.

3. ATTRIBUTION DES STAGES

Attribuer un milieu à chaque stagiaire est une tâche qui revient souvent aux responsables des stages comme c'est le cas pour 97 % des stages obligatoires que nous avons recensé. La situation est bien différente dans le cas des stages non obligatoires où plusieurs stagiaires doivent faire les démarches pour trouver un milieu de stage. C'est le cas pour 56 % des stages non obligatoires qui ont été pris en compte dans le sondage. La tâche de trouver un stage n'est souvent pas facile et pose problème pour les étudiants et les étudiantes qui y sont contraints. Au premier cycle, les contacts sont parfois peu fréquents avec les milieux professionnels reliés au domaine d'études. Certes, les responsables de stages disposent habituellement d'une banque de milieux et de maîtres de stages, mais pour plusieurs raisons, la quantité d'offres qu'on y retrouve peut grandement varier d'une année à l'autre.

3.1 MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Si devoir trouver soi-même son stage représente déjà un défi, il est encore plus corsé de le faire lorsque les critères d'acceptation d'un milieu de stage par l'unité académique ne sont pas clairement définis. Comme mentionné précédemment, plusieurs stages ne sont pas encadrés par un guide. Plusieurs membres de la communauté étudiante n'ont donc pas toujours les informations auxquelles se référer pour trouver un milieu de stage qui conviendra, et souvent ni même les critères d'admissibilité de leur projet de stage. Un bon guide de stage devrait contenir une section sur les modalités d'attribution, c'est-à-dire le fonctionnement de l'attribution des places de stage. D'abord, les étudiantes et les étudiants devraient savoir s'ils doivent ou non trouver leur milieu de stage et dans le cas où un service de placement existe, s'ils peuvent quand même choisir leur milieu. Ensuite, les stagiaires qui doivent faire leurs propres démarches pour trouver leur stage devraient connaître les exigences de leur unité. Toutes les modalités relatives à l'attribution d'un stage devraient être précisées dans un guide de stage. Ces détails sont nombreux, mais capitaux et incluent entre autres l'existence d'une banque de stages et l'endroit où la consulter, les critères d'admissibilité à respecter ainsi que les procédures spécifiques nécessaires, comme l'obtention d'un visa pour les étudiantes et les étudiants internationaux.

Recommandation 2

Que les guides de stage précisent les modalités d'attribution des stages et, s'il y a lieu, les modalités pour trouver un lieu de stage et les critères d'admissibilité de celui-ci.

3.2 PROCESSUS D'ATTRIBUTION

S'il faut d'abord s'assurer que les membres de la communauté étudiante souhaitant ou ayant l'obligation de faire un stage aient accès à toutes les informations relatives au processus d'attribution de stage, il serait également intéressant que celui-ci permette une certaine flexibilité. En effet, parmi les stagiaires qui se font attribuer un milieu de stage par leur unité académique, certaines et certains n'ont pas la possibilité

d'exprimer leurs préférences. Il en va souvent de même dans les situations où ce sont les milieux de stage qui choisissent les stagiaires. Tenir compte de certaines préférences des étudiants et des étudiantes est une pratique pourtant passablement répandue à l'Université de Montréal : les responsables de 55 des 113 stages que nous avons sondés ont précisé que certaines préférences pouvaient être prises en compte dans le processus d'attribution par l'unité ou le milieu. Les facultés des sciences de l'éducation, de pharmacie et de droit par exemple ont précisé qu'elles tenaient surtout compte des préférences géographiques de leur communauté étudiante.

Tenir compte des préférences de région et de distance entre le milieu et le domicile des stagiaires devrait être une pratique généralisée à l'Université de Montréal, lorsqu'elle est applicable. Un stage hors de la région de l'Université peut entraîner des dépenses supplémentaires importantes, que ce soit au niveau des frais reliés au logement ou au transport. De plus, le fait de consacrer beaucoup de temps au transport est associé à un niveau de stress élevé, à une baisse de la qualité de vie et à une plus grande difficulté à concilier travail et famille (Turcotte 2011), ce qui peut avoir un impact négatif sur la réussite du stage. Également, pour accommoder les étudiants et les étudiantes ayant une situation de vie particulière, tels que les parents-étudiants, il s'avèrerait particulièrement important qu'il soit leur possible d'obtenir une place de stage dans un milieu à proximité de leur domicile ou de la garderie de leurs enfants, lorsque possible.

Ensuite, les étudiants et les étudiantes devraient pouvoir se prononcer sur le « type » de milieu dans lequel ils aimeraient effectuer leur stage. Certains programmes ont une formation de nature un peu plus générale, ouvrant les portes de plusieurs milieux de travail à leur communauté diplômée. Dans ces cas-ci, les opportunités de stages peuvent être très variées. Les étudiants et les étudiantes devraient avoir la possibilité de connaître une diversité de milieux ou au contraire de choisir le milieu qui les attire le plus s'ils ou elles le souhaitent. Certains programmes prévoient déjà plusieurs stages se déroulant dans différents milieux très spécifiques. L'idée n'est pas de suggérer des modifications à ces stages, mais de faire en sorte que l'ensemble de la communauté étudiante ait la possibilité de connaître des milieux de stages variés ou correspondants davantage à leurs projets professionnels². Les stages permettent non seulement d'acquérir une formation, mais également de l'expérience tout en développant un réseau de contacts afin de faciliter l'entrée sur le marché du travail. En ce sens, les stagiaires devraient pouvoir préciser leurs préférences.

Recommandation 3

Que les unités académiques prévoient des modalités pour que les étudiantes et les étudiants puissent préciser leurs préférences de stage au cours du processus d'attribution.

² Par exemple, le programme de pharmacie prévoit déjà différents stages visant à faire connaître à la communauté étudiante une certaine variété de milieux (pratique communautaire, pratique en officine et pratique en milieu hospitalier). D'autres unités ne le prévoient pas de façon obligatoire, comme en sciences de l'éducation (écoles privées ou publiques), en kinésiologie (hôpitaux, cliniques privées ou organisations sportives) ou encore en service social (milieu communautaire ou institutionnel), pour ne nommer que ces exemples.

3.3 ACCOMODEMENTS

Le sondage que nous avons effectué auprès des responsables de stages de l'Université s'est également penché sur les possibilités d'accommoder les étudiants et les étudiantes. La vaste majorité des unités est favorable aux mesures d'accommodements lorsqu'elles n'affectent pas les objectifs du stage, comme des accommodements pour les stagiaires ayant une situation de vie particulière tel que mentionné précédemment. En fait, la problématique affectant la majorité des stages concerne l'attribution des places de stage. Lors du sondage, nous avons demandé si l'échange de milieux entre deux stagiaires était possible, puisqu'il s'agit d'une demande des étudiants et des étudiantes fréquemment rapportée lors des diverses instances de la FAÉCUM. Sur l'ensemble des unités académiques consultées, seulement 5 ont spécifié que cela était possible. Si l'échange de lieu de stage ne contrevient pas aux objectifs du stage et que la demande est soumise dans un délai raisonnable avant le début de celui-ci, cet accommodement devrait être permis par les unités académiques lorsque ce sont celles-ci qui attribuent les stages. Il s'agit d'une mesure qui pourrait permettre à plusieurs étudiants et étudiantes de vivre une expérience pédagogique plus adaptée à leurs besoins ou à leurs préférences. Cet accommodement devrait d'ailleurs être publicisé autant auprès des responsables dans les unités académiques qu'auprès des étudiants et des étudiantes.

Recommandation 4

Que les unités académiques acceptent que deux étudiantes ou étudiants consentants échangent de milieu de stage lorsque cela ne contrevient pas aux objectifs du stage et que la demande est effectuée dans un délai raisonnable avant le début du stage.

Recommandation 5

Que la possibilité d'échanger de milieu de stage ainsi que les modalités entourant cet accommodement soient précisées dans les guides de stage.

4. ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Les stages consistent une pratique pédagogique permettant de développer plusieurs compétences. Bien que les stagiaires aient souvent à rédiger un rapport de stage à la fin de celui-ci, elles et ils seront notés (ou recevront une mention de succès ou d'échec) sur le développement de leurs compétences professionnelles. À l'Université de Montréal, il existe deux problématiques principales relatives à l'évaluation des stagiaires, soit la diffusion des critères d'évaluation et le manque de modalités d'évaluation continue tout au long du stage.

4.1 LA DIFFUSION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'utilisation de grilles et de critères d'évaluation est la pratique la plus répandue pour mesurer le développement de compétences ou l'atteinte d'objectifs spécifiques et ainsi pouvoir les stagiaires. Afin de permettre aux étudiants et aux étudiantes de connaître les attentes de l'Université et de leur milieu de stage, les critères d'évaluation devraient leur être communiqués avant même le début du stage. En les indiquant clairement et officiellement dans un guide de stage, les stagiaires pourraient s'y référer périodiquement pour, notamment, faire des bilans et des autoévaluations de leurs pratiques en stage. Faire connaître les critères d'évaluation est une pratique pédagogie en soi. D'ailleurs, dans le document comprenant les balises pour la rédaction des guides de stage, le vice-rectorat aux études reconnaît qu'il est primordial que les stagiaires puissent faire le lien « entre les attentes requises pour l'atteinte des objectifs du stage ou des compétences visées par le stage et les critères sur lesquelles ils seront évalués » (Université de Montréal 2013a, 7)

Recommandation 6

Que les guides de stages énoncent toutes les modalités d'évaluation et, plus particulièrement, identifient les critères d'évaluation des stagiaires.

Également, il faut faire mention du fait que plusieurs membres de la communauté étudiante rapportent ne pas se faire évaluer de façon similaire d'un milieu de stage à un autre. Par exemple, les attentes peuvent différer d'une ou d'un maître de stage à l'autre, et un certain nombre d'entre elles et d'entre eux peuvent être peu familiers avec les critères d'évaluation. Pour éviter les disparités dans les notes de stage, le REPC prévoit que ce soit toujours l'Université qui attribue la note finale des stages. Toutefois, il reste que les maîtres de stages ont un grand rôle à jouer dans l'évaluation des stagiaires. Il est de la responsabilité de l'Université de s'assurer que les personnes ressources accueillant ses stagiaires soient suffisamment au courant de toutes les modalités des stages, surtout relativement à l'évaluation. Certaines unités prévoient des formations pour les maîtres de stages et d'autres s'assurent qu'une copie de leur guide de stage leur parvient. Ces pratiques pourraient être plus généralisées à l'Université. Elles permettraient, en plus de

favoriser des pratiques d'évaluation juste et équitable pour tous et toutes, d'assurer une certaine qualité de l'encadrement offert par les maîtres de stages. Une autre solution consisterait en l'élaboration de descripteurs pour les différents critères d'évaluation afin de guider un peu mieux les pratiques d'évaluation et d'encadrement des maîtres de stages, tout en clarifiant d'avantages les attentes envers les stagiaires.

Recommandation 7

Que les unités académiques s'assurent qu'une copie du guide de stage parvienne à l'ensemble des stagiaires et des maîtres de stages.

Recommandation 8

Que les unités académiques forment les maîtres de stages et s'assurent que les rôles et responsabilités de ces personnes soient clairement communiqués et connus.

Recommandation 9

Que les unités académiques élaborent des descripteurs objectifs et quantifiables ainsi que des exemples reliés aux critères d'évaluation afin de favoriser l'uniformisation des pratiques d'évaluation sur les lieux de stage.

4.2 ÉVALUATIONS FORMATIVES ET DE MI-PARCOURS

Lors de son rapport 2011-2012, l'ombudsman de l'Université de Montréal identifiait le manque de rétroaction faite aux stagiaires comme problématique. Elle recommandait que « des évaluations formatives aient lieu de manière régulière tout au long de l'activité, et de manière obligatoire, à la mi-parcours » (Descary 2013, 37). Les évaluations formatives peuvent jouer plusieurs rôles importants et améliorer de façon significative l'expérience des stagiaires. En effet, elles permettent notamment aux maîtres de stages et aux stagiaires de se familiariser avec les modalités d'évaluation.

De plus, elles permettent de conserver des traces du suivi et de l'encadrement dont ont pu bénéficier les stagiaires et peuvent grandement faciliter les processus d'attribution et de révision de notes. L'évaluation de mi-parcours, formative ou non, devrait être rendue obligatoire afin que l'ensemble des stagiaires puisse bénéficier d'une forme de rétroaction sur les objectifs du stage qu'ils et elles doivent encore atteindre et sur certains aspects de leur pratique professionnelle qui restent à améliorer. De manière générale, la communauté étudiante de premier cycle doit être soumise à au moins deux évaluations avant d'obtenir une note finale pour un cours (Université de Montréal 2014, 30, art. 9.1b), cette pratique leur permettant justement de connaître leurs forces et leurs faiblesses. Il devrait en être de même pour les stages, surtout lorsque ceux-ci s'étendent sur une longue période de temps. Une évaluation formative de mi-parcours devrait être obligatoire pour tous les stages de 10 jours ou plus afin que les stagiaires puissent bénéficier d'une rétroaction pertinente après une semaine complète passée sur les lieux d'un stage. Il est difficile pour des stagiaires de chercher à s'améliorer lorsqu'aucune forme de rétroaction officielle n'est prévue. L'ombudsman de l'Université rapportait justement dans son rapport de 2011-2012 (Descary 2013) que l'évaluation des stages était au cœur de la préoccupation de la communauté étudiante. Dans plusieurs cas

qu'elle a traités relativement à cette question, les stagiaires s'étaient retrouvés en situation d'échec à la fin de leur stage sans avoir reçu quelque forme de rétroaction au préalable laissant signifier qu'elles et ils avaient des difficultés majeures. Ainsi, l'obligation d'une évaluation formative à la mi-parcours du stage représenterait une modalité minimale de rétroaction.

De plus, ce genre de modalités d'évaluation assure un minimum de communication entre les stagiaires et les maîtres de stage. Le temps destiné à l'encadrement sur les lieux du stage est précieux et pertinent et bien souvent, l'Université a peu de contrôle sur celui-ci. La mise en place d'évaluations formatives pendant le stage permettrait de régler partiellement cette problématique.

Recommandation 10

Que les unités académiques favorisent la mise en place de modalités d'évaluations formatives tout au long du stage.

Recommandation 11

Que l'Université de Montréal rende obligatoire l'évaluation de mi-stage, formative ou non, pour les stages de 10 jours ou plus.

5. ÉVALUATION DES MILIEUX DE STAGES

Il arrive que les difficultés que vivent les stagiaires puissent être attribuées partiellement ou en majeure partie au milieu qui les accueille. En effet, il arrive que les maitres de stages manquent d'expérience en ce qui concerne les exigences et les attentes de l'Université, l'évaluation et l'encadrement de stagiaires. De plus, sur leur lieu de stage, les stagiaires peuvent vivre différentes problématiques similaires à celles qui peuvent survenir sur un lieu de travail. Il pourrait s'agir de problème d'intégration, de tâches insuffisantes ou excessives ou de diverses formes de conflits. Toutefois, les stagiaires étant en situation de pratique et d'apprentissage et étant soumis à des évaluations, ce genre de situation peut influencer la qualité de leur expérience de stage. Si plusieurs solutions ont déjà été proposées pour pallier au manque d'expérience et de connaissance des maitres de stages et pour assurer un minimum d'encadrement et de rétroaction pour les stagiaires, il reste que lorsque ce genre de difficultés surviennent au cours du stage, l'expérience professionnelle et pédagogique peut s'en trouver grandement affectée.

Il semble important que la qualité des milieux de stages et l'encadrement offert par les maitres de stage fassent l'objet d'un suivi périodique pour s'assurer qu'ils correspondent bien aux exigences des programmes, mais également qu'ils disposent des ressources suffisantes pour la formation et l'encadrement de stagiaires. L'ombudsman suggère d'ailleurs dans son rapport d'évaluer régulièrement les milieux de stages (Descary 2013). Il s'agit d'une pratique courante des programmes sous agrément pour s'assurer de la qualité de la formation des stagiaires et ainsi, de la communauté diplômée. Il s'agit d'une pratique qui devrait être beaucoup plus généralisée à l'Université et qui permettrait à moyen long terme de s'assurer de la qualité de la formation des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal, comme le permettent notamment l'évaluation de l'enseignement et l'évaluation périodique des programmes. Ce suivi de la qualité devrait être fait de concert avec tous les acteurs et toutes les actrices des stages, soit les stagiaires, les superviseurs et les superviseuses ainsi que les responsables des stages dans les unités. Par exemple, l'École des sciences de la gestion de l'UQAM ainsi que l'École de réadaptation de l'UdeM procèdent à l'évaluation des milieux dans lesquels se retrouvent leurs stagiaires et se questionnent notamment sur l'accueil et l'intégration des stagiaires et sur l'acquisition de connaissances et de compétences.

Recommandation 12

Que les unités académiques assurent un suivi de la qualité des milieux de stage et de l'encadrement offert par les maitres de stages, notamment par le biais de questionnaires remplis par les stagiaires chaque année.

6. LES INSTANCES DÉDIÉES AUX STAGES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

6.1 COMITÉ INSTITUTIONNEL DES STAGES

La question générale des stages est étudiée présentement par un groupe de travail sous le Conseil des études de premier cycle (CECP). Ce comité est actuellement constitué de vice-doyennes et de vice-doyens, de membres du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études (et de leurs adjoints, adjointes, conseillères ou conseillers respectifs), de responsables de stages ainsi que d'une personne membre de la communauté étudiante. Actuellement, ce groupe de travail n'est pas institutionnalisé : il a été formé au cours de l'année académique 2011-2012 pour traiter des problématiques soulevées par l'ombudsman et la communauté étudiante. Il avait pour mission, à court terme, de produire les balises pour la rédaction des guides de stages ainsi que de les distribuer aux responsables des stages dans les unités. Comme ce mandat est terminé, le comité ne se réunit plus selon un calendrier précis et son existence pourrait même être remise en question. Afin de traiter des problématiques liées aux stages de façon pérenne, un comité de la Commission des études (COMET) doit être créé. La COMET est une des plus hautes instances touchant aux études à l'Université de Montréal. Son mandat inclut, entre autres, de rédiger ou d'approuver les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique, d'approuver les modifications de programme ainsi que d'effectuer d'autres tâches relatives à la coordination de l'enseignement (Université de Montréal 2013b). Faire du groupe de travail un comité institutionnel sous l'égide de la COMET permettrait d'assurer la présence pérenne d'une instance dédiée exclusivement à la question des stages. De plus, puisque les comités institutionnels de la COMET lui font rapport et lui adressent des recommandations, la création de ce comité permettrait de discuter des enjeux reliés aux stages lors des séances de la COMET. La communauté étudiante considère les stages comme des expériences pédagogiques extrêmement importantes au sein d'un cursus universitaire. Ainsi, les enjeux qui y sont relatifs devraient relever d'une instance aussi importante que la COMET. Cela permettrait également de discuter des enjeux reliés aux stages aux cycles supérieurs, qui n'ont actuellement pas d'instances qui leur sont dédiées.

Recommandation 13

Que la Commission des études se dote d'un comité institutionnel des stages chargé de recevoir et d'étudier toute problématique liée aux stages ainsi que d'émettre des recommandations à cet effet.

6.2 UNITÉS EN SOUTIEN AUX STAGES

Bien que cet avis fasse mention de plusieurs problématiques relatives aux stages et soumette diverses recommandations pour y pallier, certaines problématiques reliées spécifiquement aux unités n'ont pas encore été adressées. Premièrement, il n'y a pour l'instant pas d'autres ressources humaines dédiées aux stages que celles déjà présentes dans les unités ; aucune n'est dédiée exclusivement à la question des stages à l'échelle universitaire. La communication entre les responsables de stages des différentes unités

peut s'avérer difficile pour diffuser et généraliser les bonnes pratiques des unes et des autres. Par exemple, les balises pour la rédaction des guides de stages auraient besoin d'être davantage publicisées et l'implantation des guides devrait faire l'objet d'un suivi. Les unités devraient pouvoir bénéficier d'un certain soutien, or, il n'existe actuellement personne pour offrir ce service.

Ensuite, l'évaluation des stages mériterait également d'être encadrée et de faire l'objet d'un suivi. Actuellement, les stages sont une dimension très peu explorée par le processus d'évaluation des programmes du vice-rectorat à la promotion de la qualité. En effet, ils ne sont mentionnés qu'à 2 reprises dans le guide d'application du protocole d'évaluation des programmes (Université de Montréal, 2011b). L'évaluation des stages était également l'une des recommandations de l'ombudsman de l'Université de Montréal. La direction en avait d'ailleurs reconnu l'utilité et avait suggéré que les unités familières avec cette pratique partagent leurs expériences avec les autres. Si de la sensibilisation sur la question a été effectuée, la coordination nécessaire pour mettre en place un tel système d'échange et de mentorat est énorme et n'a pas encore été mise en œuvre.

L'offre de milieux de stage constitue également un problème pour plusieurs unités académiques et cette situation peut changer chaque année. Actuellement, certaines associations étudiantes rapportent manquer de places de stages pour leur communauté étudiante. De ce fait, plusieurs personnes ayant normalement recours au service de placement de leur unité doivent trouver elles-mêmes leur milieu, occasionnant ainsi les nombreux problèmes décrits à la section 3. De plus, plusieurs milieux contactent systématiquement la même unité lorsqu'ils sont prêts à recevoir des stagiaires. Toutefois, les nouveaux milieux, tout comme les milieux prêts à accueillir des stagiaires d'une formation différente à celle dont ils ont l'habitude, doivent actuellement entreprendre leurs propres démarches pour trouver la personne responsable des stages de chacune des unités afin d'offrir une place de stage. Au Québec, l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval et l'Université McGill disposent d'organe administratif responsable des stages, bien que les rôles et les responsabilités de ces organes varient selon les universités.

Plusieurs membres de la communauté étudiante vivront différents problèmes lorsqu'ils ou elles se retrouveront en situation de stage. Des ressources telles que le CÉSAR, le Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP), le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH), le conseiller en règlements de la FAÉCUM et l'ombudsman existent à l'Université afin de venir en aide aux stagiaires vivant des problèmes de différentes natures. Cependant, elles ne sont parfois pas suffisamment publicisées par les unités académiques et demeurent peu connues par la communauté étudiante. Parfois, ce sont des raisons de discrétion et de confidentialité qui font hésiter un certain nombre de stagiaires à contacter leur département lorsqu'une problématique survient au cours du stage.

L'ensemble de ces problématiques peut être résumé ainsi :

- Besoin de ressources humaines dédiées au suivi et au soutien pour l'implantation des recommandations du comité des stages³ ;
- Besoin de suivi et de soutien pour l'évaluation des milieux de stage ;
- Absence de ressources pour recevoir et diffuser des offres de stage ;
- Manque de soutien aux stagiaires.

Il existe à l'Université de Montréal plusieurs secteurs qui pourraient bonifier leurs mandats actuels afin de répondre à ces problèmes. Le tableau 1 démontre les différents secteurs concernés et les problèmes recensés auxquels ils pourraient répondre éventuellement.

Tableau 1 : Secteurs pouvant répondre à différentes problématiques

Problème	Secteurs chargés de l'intégrer à leur mission
Besoin de ressources humaines dédiées au suivi et au soutien pour l'implantation des recommandations du comité des stages	<ul style="list-style-type: none"> • Service de soutien à l'enseignement (SSE) ; • Vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité (VRAPQ).
Besoin de suivi et de soutien pour l'évaluation des milieux de stage	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité (VRAPQ).
Absence de ressources pour recevoir et diffuser des offres de stage	<ul style="list-style-type: none"> • Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR).
Manque de soutien aux stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Associations étudiantes

Une partie du mandat du Service de soutien à l'enseignement (SSE) est de partager les meilleures pratiques en pédagogie universitaire et de soutenir les facultés dans leur développement pédagogique. Les stages sont des activités pédagogiques, mais n'impliquent pas de prestation d'enseignement. Ainsi, actuellement, ils ne s'inscrivent pas vraiment dans le mandat du SSE qui soutient principalement le personnel enseignant. Toutefois, soutenir les unités dans l'implantation des recommandations du comité des stages est un mandat qui se rapproche de leur travail actuel. Le SSE pourrait notamment aider à mettre en place les guides de stage.

³ L'expression « comité des stages » désigne dans cette section l'actuel groupe de travail sur les stages et l'éventuel comité institutionnel sur les stages.

Recommandation 14

Que les mandats du vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité et du Service de soutien à l'enseignement soient élargis afin qu'ils soutiennent les unités académiques dans l'implantation des recommandations du comité des stages et qu'ils en fassent le suivi, notamment en ce qui concerne la création et l'amélioration des guides de stage.

Le vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité (VRAPQ) vise à valoriser l'amélioration continue des programmes d'études. Les stages crédités sont une partie intégrante de plusieurs programmes et aident à bonifier l'expérience que retirent les étudiants et les étudiantes de leurs programmes. Celui-ci devrait se pencher davantage sur la question des stages. Il devrait offrir du soutien aux unités pour l'implantation des recommandations du comité des stages comme les guides de stages, mais surtout, il devrait intégrer les stages de façon plus importante dans le processus d'évaluation des programmes. Ainsi, le VRAPQ devrait prévoir l'évaluation des différents processus liés aux stages, tant au niveau de leur attribution que de l'évaluation des stagiaires. De plus, l'expérience et l'expertise du VRAPQ devraient être utilisées pour soutenir les unités dans la création d'un processus d'évaluation des milieux de stages. Finalement, l'évaluation des milieux de stage pourrait être intégrée dans le protocole d'évaluation des programmes qui doit d'ailleurs être révisé d'ici 2017.

Recommandation 15

Que le vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité travaille à aider les unités académiques à mettre en place ou à améliorer leur processus d'évaluation des milieux de stages et travaille à mieux intégrer la question des stages dans ses pratiques d'évaluation des programmes.

Le CÉSAR offre des services pour accompagner les membres de la communauté étudiante dans leur recherche d'emploi. Il dispose notamment d'un service d'affichage d'offres d'emploi qui pourrait être mis à contribution pour afficher des offres de stages. Il serait toutefois important que le CÉSAR s'assure également de communiquer ces offres aux unités concernées.

Recommandation 16

Que le CÉSAR recueille et affiche des offres de stage sur son site web et qu'il les diffuse aux unités académiques concernées.

Le manque de soutien aux stagiaires peut être associé au fait que les services existants à l'Université sont mal publicisés ou encore au fait que certains hésitent à consulter leur unité académique pour des raisons de confidentialité. Les associations étudiantes conseillent souvent la communauté étudiante pour diverses problématiques liées au cheminement universitaire. La plupart d'entre elles remplissent déjà ce rôle d'intermédiaire entre les étudiants et les étudiantes et les divers services sur le campus.

Une fois ces mesures implantées, il faudra évaluer si les services aux mandats bonifiés dont dispose l'Université de Montréal peuvent répondre aux besoins des stagiaires et des unités académiques. Si tel n'est pas le cas, l'Université de Montréal devra évaluer la possibilité de créer une entité qui centralisera les différentes ressources dédiées à améliorer l'encadrement des stages crédités et à soutenir les unités académiques : un Bureau des stages dont les ressources humaines seraient exclusivement dédiées à la question des stages. De plus, cette entité permettrait de répondre au problème du manque de soutien aux stagiaires. D'autres universités québécoises sont dotées d'organes similaires. À L'Université de Sherbrooke et à l'Université Laval, ces services sont de taille importante puisqu'ils se chargent également du placement des stagiaires, tandis qu'à McGill, ce service centralise plutôt les bureaux des stages des différentes facultés. Toutefois, tous ont une mission similaire : celle d'offrir des services aux stagiaires et de chercher constamment à mieux répondre à leurs besoins (Université Laval 2015, Université de Sherbrooke 2015, Université McGill 2013).

Recommandation 17

Que l'Université de Montréal évalue la possibilité de se doter d'un Bureau des stages responsable de l'application des règlements et des recommandations concernant les stages, de recueillir certaines offres de stages, de soutenir les unités académiques pour les questions relatives aux stages ainsi que de recenser et de diffuser les différentes ressources d'aide et de soutien disponibles pour les stagiaires.

CONCLUSION

Les stages offrent une possibilité de formation riche sans équivalence et ils sont une partie importante du cursus de plusieurs programmes. L'encadrement des stages représente est un enjeu sérieux sur lequel la FAÉCUM travaille depuis quelques années. Grâce au sondage effectué et aux recommandations de l'ombudsman, cet avis synthétise et propose des recommandations pour pallier plusieurs problématiques. Les guides de stages sont des outils précieux qui devraient être rendus obligatoires dans toutes les unités et qui permettraient sans doute de résoudre plusieurs problèmes notamment liés à l'attribution, à l'encadrement et à l'évaluation des stages. Toutes les modalités entourant l'attribution devraient être communiquées à la communauté étudiante. Ceci est d'autant plus important pour les stages non obligatoires où les stagiaires ont à trouver leurs milieux afin de faciliter l'accès à cette formation pratique. L'importance de la rétroaction a également été mentionnée et appuyée par des recommandations de l'ombudsman. En effet, les processus d'évaluation devraient inclure au moins une évaluation de mi-stage, formative ou non, afin de bonifier l'expérience professionnelle et pédagogique des stagiaires.

L'encadrement des stages de formation restera sans doute une question d'actualité à l'Université de Montréal puisqu'ils sont une pratique de plus en plus répandue, peu importe le champ d'études, mais les problématiques les concernant n'ont pas été adressées depuis un bon moment. De plus, avec les travaux de révision du *Règlement des études de premier cycle*, il existe actuellement une fenêtre d'opportunité pour améliorer l'encadrement des stages. Dans le futur, il est primordial que les problématiques qui auront à être soulevées puissent bénéficier d'une tribune officielle avec un pouvoir de recommandation. C'est pour cette raison que la FAÉCUM recommande d'institutionnaliser l'actuel groupe de travail sur les stages en comité sous l'égide de la Commission des études. Finalement, pour aider à mettre en œuvre et à faire le suivi des multiples recommandations formulées par différents acteurs et les différentes actrices de la communauté universitaire, dont la FAÉCUM, plusieurs secteurs de l'Université de Montréal tel que les SSE, le VRAPQ et le CÉSAR devraient élargir certains de leurs mandats afin de répondre aux besoins grandissant relatifs à l'encadrement des stages, auquel cas l'Université de Montréal devra évaluer la possibilité de créer une entité exclusivement dédiée aux stages.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que l'Université de Montréal rende obligatoire, au même titre que les plans de cours, l'utilisation des guides de stage pour tous les stages crédités dans le *Règlement des études de premier cycle*.

Recommandation 2

Que les guides de stage précisent les modalités d'attribution des stages et, s'il y a lieu, les modalités pour trouver un lieu de stages et les critères d'admissibilité de celui-ci.

Recommandation 3

Que les unités académiques prévoient des modalités où les étudiants et les étudiantes peuvent préciser leurs préférences de stage au cours du processus d'attribution.

Recommandation 4

Que les unités académiques acceptent que deux étudiantes ou étudiants consentants échangent de milieu de stage lorsque cela ne contrevient pas aux objectifs du stage et que la demande est effectuée dans un délai raisonnable avant le début du stage.

Recommandation 5

Que la possibilité d'échanger de milieu de stage ainsi que les modalités entourant cet accommodement soient précisées dans les guides de stage.

Recommandation 6

Que les guides de stages énoncent toutes les modalités d'évaluation et, plus particulièrement, identifient les critères d'évaluation des stagiaires.

Recommandation 7

Que les unités académiques s'assurent qu'une copie du guide de stage parvienne à l'ensemble des stagiaires et des maîtres de stages.

Recommandation 8

Que les unités académiques forment les maîtres de stages et s'assurent que les rôles et responsabilités de ces personnes soient clairement communiqués et connus.

Recommandation 9

Que les unités académiques élaborent des descripteurs objectifs et quantifiables ainsi que des exemples reliés aux critères d'évaluation afin de favoriser l'uniformisation des pratiques d'évaluation sur les lieux de stage.

Recommandation 10

Que les unités académiques favorisent la mise en place de modalités d'évaluations formatives tout au long du stage.

Recommandation 11

Que l'Université de Montréal rende obligatoire l'évaluation de mi-stage, formative ou non, pour les stages de 10 jours ou plus

Recommandation 12

Que les unités académiques assurent un suivi de la qualité des milieux de stage et de l'encadrement offert par les maîtres de stages, notamment par le biais de questionnaires remplis par les stagiaires chaque année.

Recommandation 13

Que la commission des études se dote d'un comité institutionnel des stages chargé de recevoir et d'étudier toute problématique liée aux stages et qu'il puisse émettre des recommandations à cet effet.

Recommandation 14

Que les mandats du vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité et du Service de soutien à l'enseignement soient élargis afin qu'ils soutiennent les unités académiques dans l'implantation des recommandations du comité des stages et qu'ils en fassent le suivi, notamment en ce qui concerne la création et l'amélioration des guides de stage.

Recommandation 15

Que le vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité travaille à aider les unités académiques à mettre en place ou à améliorer leur processus d'évaluation des milieux de stages et travaille à mieux intégrer la question des stages dans ses pratiques d'évaluation des programmes.

Recommandation 16

Que le CÉSAR recueille et affiche des offres de stage sur son site web et qu'il les diffuse aux unités académiques concernées.

Recommandation 17

Que l'Université de Montréal évalue la possibilité de se doter d'un Bureau des stages responsable de l'application des règlements et des recommandations concernant les stages, de recueillir certaines offres de stages, de soutenir les unités académiques pour les questions relatives aux stages ainsi que de recenser et de diffuser les différentes ressources d'aide et de soutien disponibles pour les stagiaires.

Recommandation 18

Que l'Université de Montréal fasse la promotion des stages non obligatoires.

BIBLIOGRAPHIE

- Descary, Pascale. 2013. *L'ombudsman UdeM – Rapport annuel 2011-2012*.
http://www.ombuds.umontreal.ca/documents/OMBUDSMAN_RAPPORT_ANNUEL_2011-2012.pdf
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). 2013. *Avis sur le Règlement des études de premier cycle de l'Université de Montréal – Des modifications nécessaires*. Montréal : FAÉCUM.
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). 2015. *Cahier de positions*. Montréal : FAÉCUM.
- Turcotte, Martin. 2011. *Se rendre au travail : résultats de l'Enquête sociale générale de 2010*. Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011002/article/11531-fra.pdf>
- Université de Montréal. 2011a. *Préparer un plan de cours*.
http://www.cefes.umontreal.ca/pafeu/parcours_formation/planifier/plan_cours.html
- Université de Montréal. 2011b. *Guide d'application du protocole d'évaluation périodique des programmes*.
http://sse.umontreal.ca/evaluation/documentation/Guide_applic_Protocole_evaluation_programmes_3eEdition_septembre2013.pdf
- Université de Montréal. 2013a. *Balises pour la rédaction d'un guide de stage – à l'intention des coordonnateurs et responsables de stages*. Montréal : UdeM.
- Université de Montréal. 2013b. *Statuts de l'Université de Montréal*.
http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Documents_officiels/statuts.pdf
- Université de Montréal. 2014. *Règlement des études de premier cycle*. 30.1.
http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf
- Université de Montréal. 2015. *Guide d'élaboration d'un plan de cours*.
http://www.cefes.umontreal.ca/ressources/guides/Plan_cours/avant.htm
- Université de Sherbrooke. 2015. *Le service des stages et de placement*.
<http://www.usherbrooke.ca/ssp/fr/accueil/>
- Université Laval. 2015. *Planification stratégique du Service de placement 2015-2018*.
https://www.spla.ulaval.ca/Media/documents/brochure/Planification_strategique_WEB.pdf
- Université McGill. 2013. *Modèle d'évaluation des stages*.
http://www.mcgill.ca/ost/sites/mcgill.ca/ost/files/vf_description_of_assessment_model_for_cts_fe3_2013.pdf
- Université McGill. 2015. *Internship office Network*. <http://www.mcgill.ca/internships/>